



**Actualités** / Eaux pluviales : vers une gestion intégrée / Le CGEDD se réorganise et s'adapte à ses nouvelles missions / **Dossier** / Agir pour le développement durable des outre-Mer / **Perspective** / Jacques Theys, entre science et politique / **Témoignage** / Laurent Courcol, inspecteur général des affaires maritimes : « Œuvrer à la modernisation et à la réussite de la formation maritime en France ».



# ÉCHOS CGEDD

[www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)

P. 5 Dossier

# Agir

pour le  
développement  
durable des  
outre-Mer





**BERNARD BUISSON,**  
Coordonateur de la mission d'inspection  
générale territoriale pour l'outre-mer

## Un engagement croissant dans les outre-mer

### SOMMAIRE

#### 3 Actualités

**Eaux pluviales :** vers  
une gestion intégrée  
**Le CGEDD se réorganise**  
et s'adapte à ses nouvelles  
missions

#### 5 Dossier

**Agir pour un développement  
durable** des outre-mer

#### 10 Perspective

**Une journée d'étude et un  
ouvrage** autour de l'héritage  
de Jacques Theys

#### 11 Les rapports publiés du CGEDD

**Présentation** des principaux  
rapports du CGEDD

#### 12 Témoignage

**Laurent Courcol,** inspecteur  
général des affaires  
maritimes

**L'**accroissement sensible des missions menées outre-Mer par le CGEDD, constaté ces dernières années, témoigne de l'attention portée par nos ministres commanditaires à la situation des territoires français ultramarins. À côté des interventions classiques du CGEDD dans ces territoires, qu'il s'agisse des inspections de services, des audits établissements publics ou du suivi et de l'orientation des cadres dirigeants qui y exercent, plusieurs missions techniques spécialisées sont venues apporter appui et conseil aux équipes locales. Le présent numéro des *Échos du CGEDD* rend compte de plusieurs d'entre elles. La variété des situations rencontrées, l'expansion démographique dans plusieurs de ces territoires et les problèmes de logement qu'elle induit, la forte exposition aux risques naturels, les problématiques sensibles de la gestion de l'eau, de l'assainissement, ou des déchets, le réservoir majeur de biodiversité et sa nécessaire protection, sont autant de thématiques auxquelles les équipes locales sont confrontées avec une toute particulière acuité.

Le CGEDD a pour mission de faire émerger des pistes de solutions mais aussi, par son appui et son conseil, de rompre le relatif isolement technique des équipes dû à leur éloignement de la métropole.

#### CGEDD : qui sommes-nous ?

Le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) est chargé de **conseiller le Gouvernement et d'inspecter les services** dans les domaines de l'environnement, des transports, du bâtiment et des travaux publics, de la mer, de l'aménagement et du développement durables des territoires, du logement, de l'urbanisme, de la politique de la ville et du changement climatique.



## EAUX PLUVIALES

# Vers une gestion intégrée

Une centaine d'experts ont participé début septembre au séminaire organisé dans le cadre d'une mission du CGEDD. L'occasion d'aborder le thème de la gestion des eaux pluviales dans toutes ses dimensions : hydrologie, gouvernance, financement et impact écologique.

Le 9 septembre dernier s'est tenu à l'auditorium de la tour Séquoia un séminaire organisé par le CGEDD, avec l'appui du Cerema<sup>1</sup>, dans le cadre d'une mission d'expertise sur la gestion des eaux pluviales confiée au CGEDD.

Intitulé « Vers une politique de gestion intégrée des eaux pluviales : les éclairages apportés par la recherche », ce séminaire a rassemblé une centaine de spécialistes du monde de la recherche, des collectivités territoriales et des services et établissements publics de l'État. Ils ont débattu sur la base de documents d'état de l'art préparés par des chercheurs travaillant dans les observatoires de terrain en hydrologie urbaine (Opur<sup>2</sup>, Othu<sup>3</sup>, Onevu<sup>4</sup>).

Après une ouverture par Patrice Parisé, vice-président du CGEDD, et une introduction par Pierre-Alain Roche, coordonnateur de la mission, et Benoît Walckenaer, représentant la direction technique Territoires et villes du Cerema, les débats ont été structurés autour de quatre tables rondes thématiques. Celles-ci étaient consacrées à l'hydrologie quantitative, aux pollutions transférées par les eaux pluviales et à leurs impacts, aux dispositifs de gestion des eaux pluviales, et enfin aux acteurs et à la gouvernance.

## Des interactions fortes avec la gestion urbaine

Les questions de financement, d'échelles de territoire, de couplage



© DR



© DR



© DR

des problématiques de ruissellement et de gestion des eaux et d'intégration des politiques urbaines ont été abordées dans l'ensemble des débats. Bernard Chocat, professeur émérite de l'Insa de Lyon, a apporté son témoignage avant la conclusion de Pierre-Alain Roche.

Les actes de cette journée seront prochainement publiés. Ils alimenteront les travaux de l'équipe de mission, qui doit présenter des propositions pour créer les conditions de succès d'une politique de gestion



plus intégrée des eaux pluviales, apte à répondre à la multiplicité des enjeux de ce domaine qui est à la fois très spécialisé et en interaction forte avec de très nombreuses dimensions de la gestion urbaine. Le rapport de la mission est attendu pour le début de l'année 2016.

**Rémi Velluet**

1. Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.
2. Région parisienne.
3. Grand Lyon.
4. Nantes Métropole.

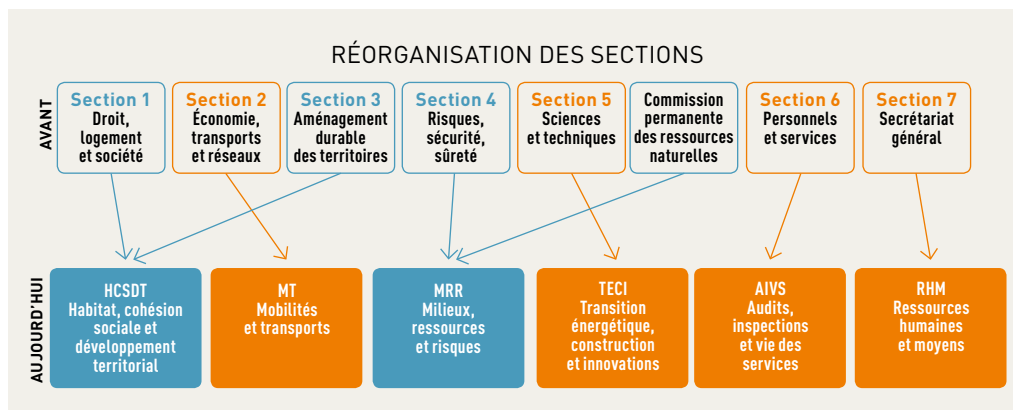
## Une approche atypique

Sur le plan méthodologique, la démarche suivie est relativement originale. Il n'est en effet pas fréquent que le CGEDD organise de tels séminaires directement en cours d'une mission pour en préparer les travaux. Dans le cas présent, conscient de la complexité des problématiques abordées, le commanditaire a pu laisser à la mission des délais compatibles avec la préparation d'un tel événement, lui permettant d'examiner en profondeur les différentes dimensions du sujet et de susciter une réelle dynamique autour de ses travaux.

## RÉFORME

# Le CGEDD se réorganise et s'adapte à ses nouvelles missions

Le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 et son arrêté d'application ont adapté l'organisation du Conseil général de l'environnement et du développement durable.



Depuis sa création en 2008, par fusion du Conseil général des ponts et chaussées (CGPC) et de l'Inspection générale de l'environnement (IGE), le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) n'avait pas modifié son organisation, malgré des évolutions significatives dans l'exercice de ses missions. Des procédures destinées à fiabiliser sa production avaient été instaurées et les structures de travail transversales (collèges, missions d'appui, commissions spéciales) sollicitées pour traiter les problématiques nouvelles. Mais l'organisation du Conseil nécessitait d'être simplifiée pour améliorer son fonctionnement et la qualité de ses productions.

La définition des grands domaines d'action publique dans lesquels le Conseil exerce en priorité son activité a été précisée et complétée par le décret du 2 octobre 2015. L'arrêté a réduit le nombre des structures : de 8 à 6 sections, de 28 formations transverses à 15, désormais toutes dénommées « collèges », et de 8 à

7 missions d'inspection générales territoriales (MIGT). La formation d'autorité environnementale du CGEDD et ses compétences n'ont pas été modifiées.

Engagée en novembre 2013, cette réorganisation a fait l'objet d'une concertation interne approfondie. Le CGEDD est à présent composé de six sections aux périmètres élargis :

- les sections précédemment chargées du logement, et de l'urbanisme et de l'aménagement, ont été fusionnées au sein de la section **Habitat, cohésion sociale et développement territorial (HCSDT)**, afin de traiter l'ensemble des problématiques liées à la production de logements et de suivre globalement les effets des politiques foncières, d'urbanisme, de développement durable sur les territoires urbains et ruraux et sur les solidarités sociales et territoriales ;
- la section **Milieux, ressources et risques (MRR)** regroupe la commission permanente des ressources naturelles et la section précédemment chargée des risques naturels et technologiques ; cette évolution correspond aux dynamiques des politiques santé-environnement, à

l'articulation à renforcer entre les enjeux humains et écologiques, à la nécessité de ne pas dissocier le traitement des risques des domaines auxquels ils se rapportent ;

- la nouvelle section **Transition énergétique, constructions et innovations (TECI)** traite des questions relatives au climat et à la lutte contre le réchauffement climatique, à l'économie circulaire, à l'écologie industrielle, à l'économie verte, au bâtiment et au génie civil, et des questions scientifiques et techniques afférentes à ces domaines. Les autres sections, dont les compétences ont été modifiées plus marginalement, ont été renommées comme suit :

- **Mobilités et transports (MT) ;**
- **Audits, inspections et vie des services (AIVS) ;**
- **Ressources humaines et moyens (RHM)** du CGEDD lui-même.

Tous les personnels du CGEDD, à la Défense et en MIGT, ont pu faire valoir leurs préférences d'affectation dans les nouvelles structures : sections, MIGT et collèges.

L'adaptation du Conseil ne se limite pas à cette réorganisation, qui devra d'ailleurs être prochainement complétée. En effet, les compétences de l'autorité environnementale du CGEDD (Ae) sont sur le point d'être renforcées, en région, pour l'évaluation environnementale des plans, programmes et documents d'urbanisme (un décret est en préparation). Les méthodes de travail évoluent aussi : renforcement de la qualité des productions par l'utilisation de méthodes plus rigoureuses, charte de déontologie des membres du CGEDD, fonctionnement des collèges, ouverture du Conseil vers l'extérieur, notamment par une publication accrue de ses rapports.

**Emmanuel Rébeillé-Borgella**

# Agir pour le développement durable des outre-mer



© J. Courouge/WEDDE-MAETR

Archipel des Saintes  
(Guadeloupe).

**En outre-mer, le CGEDD évalue et observe la mise en œuvre par les services de l'État des politiques publiques. Ses compétences et son expertise se révèlent particulièrement précieuses sur ces territoires très différents et fortement concernés par les problématiques de développement durable. Son rôle d'accompagnement et de conseil permet de faire émerger des solutions en matière de préservation des milieux naturels ou de gestion de l'étalement urbain.**



**C**omme en métropole, le CGEDD conduit outre-mer des missions d'inspection de services et d'audit d'établissements publics sous tutelle du MEDDE ou du MLETR positionnés sur ces territoires. Il peut aussi mener des missions plus ciblées, à la demande des ministres ou de leurs administrations centrales, parfois en relation avec d'autres conseils et corps d'inspection (CGAAER, CGE...). La mission d'inspection générale territoriale (MIGT/outre-mer) du CGEDD pilote la plupart de ces missions, notamment les inspections de services et les audits. Elle fait souvent appel aux membres des sections du CGEDD pour compléter ses équipes et bénéficier d'un appui technique. Il arrive également que certaines missions portant sur les politiques publiques de nos ministères soient confiées aux sections animant ces politiques, la MIGT intervenant alors en support.

## Un cadre juridique atypique et complexe

Au-delà du cadre d'intervention, les outre-mer constituent des territoires spécifiques, tant sur le plan géographique que du point de vue de leur statut, et donc de la réglementation applicable. L'Union européenne distingue en effet dans les outre-mer les régions ultrapériphériques (RUP) et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM).

La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion, Mayotte et Saint-Martin, sont des RUP. Le droit européen s'y applique, moyennant quelques adaptations. Ces territoires bénéficient en contrepartie d'avantages financiers. Les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) sont associés à l'Union européenne mais n'en font pas partie. Les PTOM français sont la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, les îles Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et les terres Australes et Antarctiques françaises. La réglementation est locale et n'est pas soumise au droit européen. Il est à noter que la France est le seul État membre de l'Union européenne qui compte à la fois des RUP et des PTOM et dont les outre-mer sont bordés par quatre océans !

## Des territoires sous pression

Mise à part la Guyane, les outre-mer français sont des territoires de petite taille, aux écosystèmes très sensibles et soumis à des pressions anthropiques fortes. Ces phénomènes ne sont pas homogènes. L'évolution démographique est fortement différenciée entre les Antilles qui connaissent une relative stabilité, une croissance sensible comme La Réunion, et une véritable explosion en Guyane et à Mayotte. Sur ces deux territoires, la population pourrait être multipliée par deux à l'horizon 2040.

Autre phénomène qui caractérise les outre-mer : la pression urbaine. Malgré ses 84 000 km<sup>2</sup> de superficie qui en font la plus grande région de France, la Guyane voit l'essentiel de sa population concentrée sur la bande côtière. La ville de Cayenne regroupe à elle seule plus d'un tiers de la population totale. Elle est donc elle aussi soumise à de fortes pressions.

Affectant l'ensemble des territoires d'outre-mer, le besoin



**Maison aux Saintes (Guadeloupe).**

en logements, l'étalement urbain, les politiques de transports, la gestion des déchets, les risques constituent des enjeux majeurs en Guyane et à Mayotte. Ils prendront, ces prochaines années, une dimension insoupçonnée et nécessiteront la mise en œuvre de politiques publiques adaptées.

## Les interventions du CGEDD

L'éloignement, le caractère îlien, la faible possibilité d'échanges et de partage entre pairs laissent d'une façon générale l'outre-mer en manque de soutien. Par ailleurs, ces territoires connaissent d'importantes difficultés d'accès au réseau scientifique et technique. Car, contrairement aux idées reçues, ils demeurent finalement peu attractifs pour les cadres expérimentés, sauf exception. Ce contexte conduit les autorités de ces territoires à se tourner vers les corps d'inspection pour rompre leur isolement et bénéficier d'éclairages ou de modèles d'action. Par ailleurs, la faible mobilité et la spécialisation outre-mer de certains cadres conduit à un manque d'apports techniques neufs et spécifiques sur les sujets à enjeux.

Ainsi, à côté des missions d'inspection de services et d'audit d'établissements publics, missions traditionnelles de la MIGT outre-mer, les missions d'accompagnement se multiplient, afin de faciliter la mise en œuvre des politiques publiques de nos ministères.

Sur la période 2013-2015, ces missions d'accompagnement portaient sur des thématiques diverses :

- l'élaboration d'un plan global de transports et de déplacements de la Guyane (n° 007333-01). Une mission identique s'engage à Mayotte, confrontée aux mêmes difficultés;
- les problématiques foncières et le rôle des différents opérateurs aux Antilles (n° 009046-01);
- une mission d'assistance à la commune de Saint-Denis de La Réunion sur le projet de « nouvelle entrée ouest » (n° 009432-01).

Certaines missions sont transverses à l'ensemble des outre-mer, comme la mission d'évaluation du plan de submersion rapide en outre-mer, engagée en 2015 avec le

## DONNÉES SUR LES TERRITOIRES

DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS D'OUTRE-MER



### LA RÉUNION

Population  
au 1<sup>er</sup> janvier 2012  
(nombre d'habitants)  
**833 944**

Superficie (en km<sup>2</sup>)<sup>1</sup>  
**2504**

Densité en 2012  
(en habitants/km<sup>2</sup>)  
**333**



### GUADELOUPE

Population  
au 1<sup>er</sup> janvier 2012  
(nombre d'habitants)  
**403 314**

Superficie (en km<sup>2</sup>)<sup>1</sup>  
**1703**

Densité en 2012  
(en habitants/km<sup>2</sup>)  
**237**



### MARTINIQUE

Population  
au 1<sup>er</sup> janvier 2012  
(nombre d'habitants)  
**388 364**

Superficie (en km<sup>2</sup>)<sup>1</sup>  
**1 128**

Densité en 2012  
(en habitants/km<sup>2</sup>)  
**344**



### GUYANE

Population  
au 1<sup>er</sup> janvier 2012  
(nombre d'habitants)  
**239 648**

Superficie (en km<sup>2</sup>)<sup>1</sup>  
**83 534**

Densité en 2012  
(en habitants/km<sup>2</sup>)  
**3**



### MAYOTTE

Population  
au 1<sup>er</sup> janvier 2012  
(nombre d'habitants)  
**212 645**

Superficie (en km<sup>2</sup>)<sup>1</sup>  
**374**

Densité en 2012  
(en habitants/km<sup>2</sup>)  
**568**



### FRANCE MÉTROPOLITAINE

Population  
au 1<sup>er</sup> janvier 2012  
(nombre d'habitants)  
**63 375 971**

Superficie (en km<sup>2</sup>)<sup>1</sup>  
**543 965**

Densité en 2012  
(en habitants/km<sup>2</sup>)  
**117**

## COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER



### SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Population  
au 1<sup>er</sup> janvier 2012  
(nombre d'habitants)  
**6 299**

Superficie (en km<sup>2</sup>)<sup>1</sup>  
**242**

Densité en 2012  
(en habitants/km<sup>2</sup>)  
**26**



### NOUVELLE-CALÉDONIE

Population  
au 1<sup>er</sup> janvier 2012  
(nombre d'habitants)  
**268 767**

Superficie (en km<sup>2</sup>)<sup>1</sup>  
**18 575**

Densité en 2012  
(en habitants/km<sup>2</sup>)  
**14**



### POLYNÉSIE FRANÇAISE

Population  
au 1<sup>er</sup> janvier 2012  
(nombre d'habitants)  
**268 207**

Superficie (en km<sup>2</sup>)<sup>1</sup>  
**4 200**

Densité en 2012  
(en habitants/km<sup>2</sup>)  
**64**

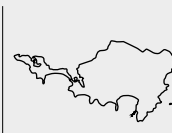


### SAINT-BARTHÉLEMY

Population  
au 1<sup>er</sup> janvier 2012  
(nombre d'habitants)  
**9 269**

Superficie (en km<sup>2</sup>)<sup>1</sup>  
**21**

Densité en 2012  
(en habitants/km<sup>2</sup>)  
**441**



### SAINT-MARTIN

Population  
au 1<sup>er</sup> janvier 2012  
(nombre d'habitants)  
**36 522**

Superficie (en km<sup>2</sup>)<sup>1</sup>  
**86**

Densité en 2012  
(en habitants/km<sup>2</sup>)  
**425**



### WALLIS-ET-FUTUNA

Population  
au 1<sup>er</sup> janvier 2012  
(nombre d'habitants)  
**12 197**

Superficie (en km<sup>2</sup>)<sup>1</sup>  
**211**

Densité en 2012  
(en habitants/km<sup>2</sup>)  
**58**

1. Superficie IGN.

Sources : Insee et Observatoire de l'outre-mer.

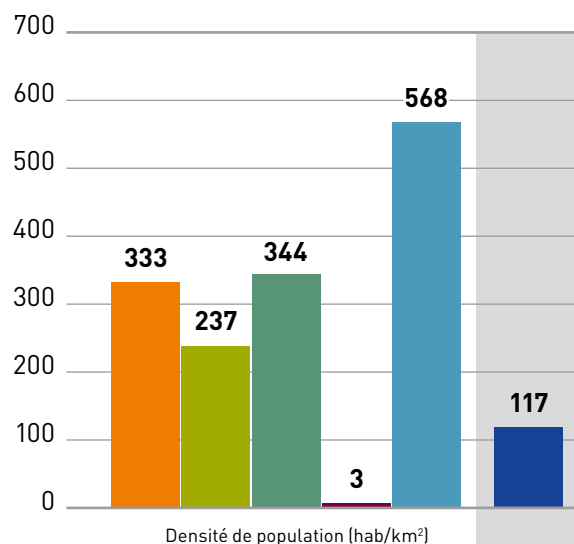
concours de l'IGA et de la section Risques, sécurité, sûreté du CGEDD (n° 009151-02, en cours). D'autres s'inscrivent dans une démarche globale d'évaluation de l'application des politiques publiques à l'ensemble du territoire national ; comme la mission s'attachant à la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité dans le département de la Guadeloupe (n° 010146-05, en cours).

À titre d'exemple, sur des territoires aussi différents que la Guyane et Mayotte, deux missions, l'une en 2013 et l'autre en 2014, conduites par la section Aménagement durable des territoires du CGEDD, ont porté sur le développement urbain durable.

Garantir la continuité du principe de développement durable tout en prenant en compte les singularités des territoires ultramarins : un défi que s'efforcent de relever les services, avec le concours du CGEDD.

**Bernard Buisson**

## LA DENSITÉ DE POPULATION DANS LES OUTRE-MER



1. IGA : inspection générale de l'Administration. GEIET : conseil général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies.

■ La Réunion   
 ■ Guadeloupe   
 ■ Martinique  
■ Guyane   
 ■ Mayotte   
 ■ France métropolitaine



## MAYOTTE

# VERS UN PLAN D'AMÉNAGEMENT URBAIN DURABLE

**Mayotte est confrontée à une croissance démographique forte sur un territoire restreint. Le CGEDD apporte sa contribution à un plan d'actions destiné à doter l'archipel d'infrastructures urbaines et de logement viables et durables.**

**M**ayotte est l'un des territoires ultramarins les plus petits et les plus denses (568 hab/km<sup>2</sup>). Situé entre Madagascar et l'est de l'Afrique, bordé par le canal du Mozambique, l'archipel de Mayotte connaît une démographie très dynamique. Les vagues d'immigration venues des Comores, la faiblesse des revenus, la part importante de l'économie informelle, ont conduit à des développements urbains non maîtrisés laissant une grande part à l'habitat spontané, aux logements de fortune. Mayotte accueille avec le quartier de Kawéni, au cœur de la ville-préfecture, le plus grand bidonville de France (10 000 à 15 000 habitants).

La crise du logement est liée à des causes multiples : inadéquation des financements classiques du logement aux revenus des Mahorais, changement radical à partir de 2006 de la politique de construction aidée avec un effondrement immédiat du nombre de logements livrés, recours massif à l'importation des matériaux, carence de maîtrise d'œuvre, absence de solutions et de sanctions face aux implantations illégales.

### TROIS SITES EMBLÉMATIQUES DE LA RÉNOVATION URBAINE

Alors que les projections de population à l'horizon de 2040 annoncent un quasi-doublement de la population qui passera de 230 000 à 400 000 habitants, le gouvernement a souhaité, alors que le conseil départemental de Mayotte élabore son schéma d'aménagement régional (SAR), qu'une mission du CGEDD contribue à l'élaboration d'un plan d'actions pour un développement urbain durable de Mayotte. Parallèlement, le besoin de renforcer l'intervention de l'ANRU à Mayotte s'est traduit en décembre dernier par la sélection de trois sites emblématiques dans le cadre du nouveau programme

de renouvellement urbain.

La mission a rendu ses recommandations en mars 2015 aux trois ministres commanditaires. Elles portent notamment sur le réinvestissement de l'État via un établissement public foncier et d'aménagement (dont la création vient d'être approuvée par le Parlement) qui apportera au territoire une ingénierie faisant actuellement défaut. La question du foncier est déterminante. L'indivision d'une part, les occupations illicites d'autre part compliquent toute opération. La signature de baux emphytéotiques apparaît ainsi comme une solution appropriée pour ne pas figer la destination future des terrains.

### INTERVENIR SUR LES COÛTS DE CONSTRUCTION

Les filières de construction sont actuellement peu structurées et les prix sont élevés. Penser l'avenir de Mayotte nécessite aussi d'intervenir sur les coûts de construction en favorisant l'emploi de la brique compressée facile à produire sur place, en ayant recours pour certains bâtiments à des éléments préfabriqués et en privilégiant de vraies filières du BTP pour assurer une meilleure qua-



Face à la crise du logement à Mayotte, l'État entend intervenir sur les coûts de construction.





lité des constructions et leur résistance à des phénomènes naturels (cyclones, séisme, tsunamis...).

À Mayotte, près de 65 % du foncier est contraint et inconstructible (forte déclivité, classement au titre de l'environnement). Le département devra par conséquent s'organiser pour accueillir le doublement de la population sans exposer les habitants à d'importants risques naturels le long du littoral. Le travail de la mission a conduit à renforcer l'idée que le développement de Mayotte doit se faire sur quelques polarités structurantes et veiller à prendre en compte la restructuration des quartiers fragiles. Pendant les travaux de la mission, la DHUP a tenu les ateliers des territoires à Mayotte afin de sensibiliser les élus aux conditions d'un développement durable de l'île et au besoin d'assurer une mixité fonctionnelle et sociale dans tous ses futurs quartiers. Parallèlement, le CGEDD a veillé à établir un lien entre la mission relative au développement urbain durable et celle en cours, visant à doter Mayotte d'un plan global de déplacements et de transports.

**Philippe Schmit**

#### ► POUR EN SAVOIR PLUS

- Plan d'actions pour le développement urbain durable à Mayotte
- Rapport CGEDD n° 009571-02, mars 2015
- [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/009571-02\\_rapport\\_cle29d111.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/009571-02_rapport_cle29d111.pdf)



Case créole.

© J.-P. Mareschal/MEDE-MLETR

## « UNE OPÉRATION ADAPTÉE À LA GÉOGRAPHIE DE LA GUYANE »

APRÈS AVOIR DIRIGÉ PENDANT 7 ANS LE PARC NATIONAL DE GUADELOUPE, DENIS GIROU EST L'ACTUEL DIRECTEUR DE LA DEAL DE GUYANE. IL DÉTAILLE LES ENJEUX DE L'OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL (OIN) EN COURS SUR CE TERRITOIRE.

### LE GOUVERNEMENT A ANNONCÉ EN JUILLET 2015 LE LANCEMENT D'UNE OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL (OIN) EN GUYANE, LA PREMIÈRE EN OUTRE-MER. EN QUOI LE TERRITOIRE CONSTITUE-T-IL UNE EXCEPTION ?

**D. G. :** La Guyane représente environ 84 000 km<sup>2</sup>, soit un sixième de la France métropolitaine. Cette « forteresse verte » très inégalement peuplée est une terre de contrastes, entre le centre spatial de Kourou et l'immensité de la forêt tropicale. Cependant, sur son littoral, elle est dans une situation presque sans équivalent sur le territoire national du point de vue de la démographie. Avec un taux de croissance annuel d'environ 3 %, pouvant atteindre le double dans l'Ouest, ce territoire est confronté à des défis extraordinaires notamment en matière d'infrastructures et de logements.

### EN QUOI LES TRAVAUX DU CGEDD ONT-ILS CONTRIBUÉ À CETTE DÉCISION ?

**D. G. :** Le contexte spécifique de la Guyane a justifié, dès 2012, l'intervention du CGEDD pour évaluer la faisabilité d'une opération d'intérêt national en Guyane. Le rapport a démontré que seule la mise en place d'une OIN permettrait de répondre aux spécificités de ce territoire et aux besoins de la population. Les travaux du CGEDD ont donc été fondamentaux pour poser les bases d'une opération dont il faut signaler qu'elle a été ensuite demandée par toutes les parties de la société guyanaise, élus et socio-professionnels compris.

### QU'ATTENDEZ-VOUS AUJOURD'HUI DE CETTE OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL ?

**D. G. :** Aujourd'hui, nous produisons environ 50 % des logements par rapport aux besoins.



Denis Girou.

© DR



© DR

De trop nombreux Guyanais n'ont donc d'autre choix que de rester dans leurs logements dans de mauvaises conditions (le logement en Guyane est le plus précaire des DROM), ou de s'orienter vers des logements illégaux. L'OIN telle qu'elle est conçue est adaptée à la géographie de la Guyane. Son approche multiforme permettra des aménagements adaptés aux différentes populations de la région et à leurs modes de vie. Elle améliorera très sensiblement la planification territoriale des logements, mais également celle des transports, des zones économiques ou des réseaux de desserte d'électricité. Elle offrira la possibilité de décliner les trames vertes en milieu amazonien. En un mot, l'OIN va aider à évoluer vers un aménagement positif de la Guyane dans le respect des principes du développement durable.

## HOMMAGE

# Jacques Theys, entre science et politique

Une journée d'étude organisée sous l'égide du CGEDD et un ouvrage récent permettent de redécouvrir les travaux de Jacques Theys.

**D**epuis près de 50 ans, Jacques Theys est un médiateur entre la communauté scientifique et les acteurs des politiques publiques de l'environnement et de l'aménagement. Pour lui rendre hommage, un ouvrage collectif, intitulé *Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective*, a été publié en 2015 aux éditions Quae, avec le soutien du Comité d'histoire ministériel. Les contributions traitent de l'évolution historique de la notion de développement durable, du combat démocratique autour de l'environnement et des risques et de la prospective.

Une publication mise à l'honneur à l'occasion d'une journée d'étude, le 20 mai 2015, ouverte par le vice-président du CGEDD. Les chercheurs ont présenté leurs visions de l'expérience historique des 50 dernières années. Avec un questionnement central : sommes-nous définitivement sortis du décalage chronique entre la réalité physique des questions environnementales et leur prise en compte par la société et les autorités publiques ?

## L'émergence de la ville durable

La première table ronde traitait du mouvement des idées et de leur impact politique et social depuis les années 1960, mais aussi de l'héritage de critiques exprimées depuis le début de la révolution industrielle et qui anticipaient ce qu'on a ensuite appelé le développement durable. Les intervenants sont revenus sur l'attitude des partis politiques à l'égard des théma-

tiques de l'environnement, sur les fluctuations de l'intérêt des médias et sur la façon dont la pensée écologique a pu changer nos rapports à la science et à la technique. Autre thème : l'évolution des pratiques sociales et des opinions des Français dans les enquêtes menées depuis les années 1990. Enfin, la formulation de dilemmes par les économistes ainsi que la difficulté de l'écologie à s'insérer dans le système scientifique établi ont fait l'objet de plusieurs échanges, chacun s'accordant sur le fait que les progrès sont réels en matière de structuration et de technicité des savoirs, de conceptualisation et d'impact opérationnel.

La seconde table ronde était consacrée à un demi-siècle d'évolution des politiques de l'environnement et durable. Les interventions ont porté sur l'évolution des compétences et des structures ministérielles traitant d'environnement jusqu'à aujourd'hui, sur les différences de cheminements intellectuels et de générations qui ont caractérisé les discours sur l'environnement et le climat. L'émergence de la notion de ville durable, la confrontation entre les approches d'ingénieurs et la question de la gestion des ressources naturelles figuraient également au programme de cette table ronde. Autant d'exposés que les passionnés d'histoire et de science pourront retrouver à travers les actes de cette journée, disponibles prochainement sur le site du Comité d'histoire ministériel.

**Patrick Février**  
secrétaire délégué  
du Comité d'histoire ministériel



Jacques Theys.



### ► POUR EN SAVOIR PLUS

*Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective. En l'honneur de Jacques Theys.*  
Éditions Quae, 2015, 272 p., 38 €. [www.quae.com](http://www.quae.com)

## Au carrefour des sciences et de la politique

Jacques Theys était jusqu'à une date récente, enseignant à l'École des hautes études en sciences sociales et responsable de la prospective au ministère de l'écologie et du développement durable. Il a, depuis les années 1970, mené de front l'enseignement universitaire, l'engagement dans de multiples associations et des fonctions dans l'administration. Jacques Theys a publié plus d'une centaine d'articles et coécrit ou codirigé une vingtaine d'ouvrages. Dernier en date (avec Éric Vidalenc), *Repenser les villes dans la société post-carbone*, publié en 2014.



## Tous les rapports publics du CGEDD sur : [www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)

### ► OBLIGATION DE GARANTIES FINANCIÈRES POUR LA MISE EN SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS CLASSÉES PRÉSENTANT DES RISQUES IMPORTANTS DE POLLUTION

Rapport n° 009523-01 – déc. 2014

Bernard MENORET, CGEDD ;  
Dominique DRON, Rémi STEINER, CGEJET

Les garanties financières portent sur la mise en sécurité du site. Des ambiguïtés existent sur son champ d'application. La mise en jeu des garanties n'est pas confortée par la loi, elle est envisagée par décret en cas de disparition juridique de l'exploitant ou si ses obligations de mise en sécurité sont inaccomplies et si la consignation auprès d'un comptable public échoue. Le dispositif des garanties financières « additionnelles », utilisable en cas de survenance d'une pollution accidentelle des sols ou des eaux souterraines causée par l'exploitant constitue une avancée. La mission suggère trois scénarios d'évolution : l'abandon des garanties financières à l'exception des garanties additionnelles ; une révision en profondeur du dispositif et sa focalisation sur les exploitations les plus importantes ; le coût de mise en sécurité des installations classées donnant lieu à une exigence de capitaux propres minimum.

### ► REGARDS SUR LES GRANDS PROJETS URBAINS EN EUROPE – ÉLÉMENTS DE PARANGONNAGE PAR RAPPORT AUX PRATIQUES FRANÇAISES

Rapport n° 009658-01 – mars 2015

Pierre NARRING, Aude DUFOURMANTELLE, Emmanuel AUREAU, Ariella MASBOUNGI, CGEDD

La mission a étudié des projets européens confrontés aux enjeux du développement durable et à la raréfaction des fonds publics. Il est possible de dégager des enseignements et des pistes de travail à approfondir. Dans tous les pays visités, le pilotage stratégique des projets relève du niveau politique, mais les opérateurs disposent d'une autonomie de décision plus grande qu'en France dans la mise en œuvre opérationnelle. L'État intervient

rarement en maîtrise d'ouvrage directe, mais reste garant d'orientations fortes. Des financements publics permettent le déclenchement de projets ou contribuent à leur équilibre social et à leur qualité urbaine. L'implication d'acteurs privés, le contrôle des risques en continu, les relations de confiance entre acteurs et une large concertation sont des facteurs de réussite. Ces pratiques incitent à poursuivre en France le passage à une démarche de coproduction du projet entre les acteurs. Un repositionnement de l'État dans un rôle d'animateur d'une politique nationale est suggéré, avec la mise en place d'une mission des grands projets urbains.

### ► ÉVALUATION DU VOLET PRÉVENTIF DU PLAN 2010-2015 DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES EN BRETAGNE – BILAN ET PROPOSITIONS

Rapport n° 009998-01 – mai 2015

Pierre RATHOUIS, Claire HUBERT, CGEDD ; Yves BERGER, Josiane CONDÉ, François ROUSSEL, CGAAER

Ce plan vise à limiter la pression azotée en provenance des exploitations agricoles bordant les huit baies concernées. Les constats sont mitigés. Le plan gouvernemental a laissé une certaine latitude aux territoires porteurs des chartes. Les discussions locales ont conduit à une mise en œuvre tardive de certaines actions. En revanche, les acteurs locaux se sont bien approprié le sujet. L'État ne dispose pas de données individuelles concernant les exploitations agricoles signataires des chartes. S'agissant des effets sur le milieu naturel, la mission a constaté une évolution favorable de la qualité de l'eau ainsi qu'une diminution de la pression azotée. En revanche, les apports d'azote minéral ne diminuent pas. La mission recommande de prolonger le plan jusqu'à fin 2016 pour faire aboutir les démarches en cours et les traduire en actions concrètes pour les exploitations et pour mettre les chartes en conformité ; de commencer à élaborer un plan 2017-2021 qui devra aller au-delà des exigences réglementaires.

### ► MODÉLISATION DES DÉPLACEMENTS DE VOYAGEURS EN ÎLE-DE-FRANCE

Rapport n° 009874-01 – mars 2015

Michel MASSONI, Emmanuel RAOUL, CGEDD

Les principaux opérateurs de transports collectifs en Île-de-France (IdF), le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), l'État et des organismes de recherche sur les transports disposent de modèles de simulation des déplacements. Ils ont chacun un domaine de pertinence spécifique et répondent aux besoins propres de leur promoteur. Ils sont développés, exploités et améliorés de façon indépendante. Cette pluralité peut conduire à des écarts de résultats difficiles à interpréter, se traduisant par une perte de confiance du public et des élus dans la modélisation. La mission formule des recommandations. Mettre en place une gouvernance des données nécessaires à la modélisation en s'inspirant des pratiques de métropoles européennes. Engager la préfiguration d'un modèle dynamique pour l'IdF. Rechercher un partage des coûts de son développement et de son exploitation. Renforcer les synergies et constituer une équipe d'un haut niveau d'expertise pouvant s'investir dans la durée. Développer les échanges d'expériences entre les équipes procédant à des modélisations. Installer un comité scientifique de la modélisation chargé de procéder à des tests de validation des modèles utilisés.

### ► FAISABILITÉ D'UNE TRIMESTRIALISATION DES RESSOURCES PRISES EN COMPTE DANS LE CALCUL DES AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT (APL)

Rapport n° 010026-01 – mai 2015

Jacques FRIGGIT, Pascaline TARDIVON, CGEDD

Les APL sont versées sous condition de ressources, en fonction des revenus perçus l'année N-2. Ceci peut conduire à un décalage entre le droit calculé et la situation réelle des demandeurs. La mise en œuvre de la trimestrialisation supposerait un retour à une collecte déclarative des ressources. Les retours d'expériences du RSA activité confirment que l'instabilité de l'aide engendrée par l'irrégularité des

revenus et le caractère trimestriel de la base ressources constituent un défaut pour la majorité des bénéficiaires. Pour les bailleurs, l'alourdissement de la gestion pourrait constituer un frein pour l'accès au logement des publics aux revenus irréguliers. Pour les organismes liquidateurs, la nécessité de mettre en place et de gérer une nouvelle base de ressources pourrait conduire à un surcoût de gestion. Une trimestrialisation généralisée ne paraît donc pas souhaitable. La mission a exploré deux pistes alternatives limitant cette mesure aux bénéficiaires d'aides dont la base ressources est déjà trimestrielle ou aux allocataires qui la demanderaient.

### ► ÉVALUATION DU PROJET ABYSSEA – CENTRE D'ESSAIS ET D'EXPERTISE EN MER PROFONDE

Rapport n° 010142-01 – mars 2015

Fabienne ALLAG-DHUISME, Jean-Michel NATAF, CGEDD

L'implantation proposée se situe près ou dans des aires marines protégées. La mission devait estimer l'intérêt public du projet, vérifier le respect de la séquence « éviter-réduire-compenser » (ERC), examiner la qualité et la proportionnalité de la concertation et de l'information du public au vu des enjeux, et apprécier la possibilité d'envisager d'autres lieux. L'analyse des impacts environnementaux potentiels est insuffisante. Le rapport présente cinq scénarios d'évolution : la poursuite du projet tel quel ou avec des garanties supplémentaires, le décalage temporel afin d'améliorer la concertation, l'arrêt définitif quel que soit le site, et la poursuite avec recherche et instruction d'un site alternatif. Si le projet est poursuivi, la mission recommande que l'arrêt d'autorisation comporte des prescriptions relatives aux phases du projet et permettant le suivi et la limitation des impacts environnementaux des essais à venir, et prévoit la mise en place d'une gouvernance adaptée.

► POUR EN SAVOIR PLUS  
Bureau des rapports  
et de la documentation  
Courriel : [thomas.vratnik@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thomas.vratnik@developpement-durable.gouv.fr)

**Laurent Courcol,**  
inspecteur général des affaires maritimes.

## « Œuvrer à la modernisation et à la réussite de la formation maritime en France »

**L'inspection générale des affaires maritimes (Igam) effectue les missions d'inspection, audit, expertise et études dans le domaine maritime, ainsi que pour le secteur des pêches et cultures marines. Dans ce cadre, elle est souvent associée au CGEDD.**

**Échos CGEDD : Dans quel contexte l'inspection générale des affaires maritimes (Igam) a-t-elle été créée ?**

**Laurent Courcol :** L'Igam existe depuis 2008. Elle résulte de la fusion de l'inspection générale des services des affaires maritimes et de celle de l'enseignement maritime. Placée auprès de la ministre, elle lui apporte expertise et conseil dans toutes les activités maritimes du ministère, ainsi qu'à tout ministre en exprimant le besoin. Elle conduit aussi avec le CGEDD des enquêtes administratives. Le bureau d'enquête sur les événements en mer (BEAmer) est placé auprès de l'Igam.

**Concrètement, quel est le rôle de l'Igam ?**

**L. C. :** L'Igam a un double rôle. En tant qu'inspection, elle est mise à la disposition des ministres et mène sur leur demande une activité classique d'inspection et d'audit ainsi que des missions de prospective ou de réflexion. Au sein de l'Igam, l'Igem<sup>1</sup> joue également le rôle d'inspecteur pédagogique à l'égard de l'enseignement maritime. L'Igam est également le directeur de corps des administrateurs des affaires maritimes – et l'Igem directeur de corps des professeurs de l'enseignement maritime, corps en extinction.

**Comment conduisez-vous vos missions ?**

**L. C. :** Dans les missions d'audit, d'inspection, d'enquêtes administratives, de prospective et de réflexion, elle est souvent associée au CGEDD, mais aussi à l'IGA<sup>2</sup>, à l'IGF<sup>3</sup>, au CGAAER<sup>4</sup>,

voire aux inspections des armées ou d'autres ministères et, en ce qui concerne l'Igem, à l'inspection de l'enseignement agricole. Dans le rôle de directeur de corps, l'Igam collabore étroitement avec le secrétariat général du MEDDE, notamment la DRH et la mission des cadres dirigeants, et – les AAM<sup>5</sup> et les PEM<sup>6</sup> étant des corps d'officiers de la marine à gestion conjointe – avec le ministère de la Défense (SGA<sup>7</sup>, cabinet, état-major de la marine). Directeur supérieur des études de l'École d'administration des affaires maritimes, située à Nantes, il veille au recrutement et à la formation des jeunes officiers en lien avec l'École navale, qui assure près de 50 % de la formation.

**Quels sont vos rapports importants dans l'actualité récente ?**

**L. C. :** Un rapport CGEDD-Igam-IGA, datant de 2014, a émis plusieurs préconisations en matière d'organisation du ministère dans le domaine maritime. Celles-ci ont abouti à la création de la délégation à la mer et au littoral, chargée de coordonner les politiques dans le domaine maritime et d'assurer le secrétariat du conseil national de la mer et des littoraux. Plusieurs rapports sur la société nationale de sauvetage en mer ont également pour objet de consolider ce service public associatif, célèbre et performant. Enfin, divers audits et inspections relatifs à l'enseignement supérieur maritime sont en cours. Ils traduisent l'enjeu qui s'y attache dans un moment de relative fragilité propre à toute réforme d'un système éducatif. L'enjeu est considérable :



© Pascale Offret/ igam, octobre 2013

sans marins qualifiés, pas de flotte sous pavillon national, une perte considérable de compétences et des disparitions d'emplois. À l'heure où la ministre vient de lancer son initiative sur la croissance bleue, il nous faut œuvrer à la modernisation et à la réussite de la formation maritime en France, une des meilleures du monde actuellement, ce que le grand public ignore généralement. Avec la qualité de nos services d'inspection de la sécurité des navires, c'est le facteur qui permet au pavillon français de figurer au premier rang du classement de l'Organisation maritime internationale pour sa qualité, sa sécurité et sa fiabilité.

1. Inspecteur général de l'enseignement maritime (Igem).
2. Inspection générale de l'administration (IGA).
3. Inspection générale des finances (IGF).
4. Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER).
5. Administrateur des affaires maritimes (AAM).
6. Professeurs de l'enseignement maritime (PEM).
7. Secrétariat général pour l'administration (SGA).

### ► POUR EN SAVOIR PLUS

Le rapport d'évaluation de la politique maritime (2013) est disponible sur le portail de modernisation de l'action publique : [www.modernisation.gouv.fr](http://www.modernisation.gouv.fr)